

serait disponible pour présenter des instances devant le comité. En outre, il est fort possible que de cette réunion tenue aux Bermudes naisse un régime qui fournisse aux exploitants de navires-citernes un régime d'assurance suffisant pour couvrir les risques de responsabilités imposés aux propriétaires de navires en vertu de la loi canadienne proposée et pour fournir des garanties de paiement suffisantes aux gouvernements intéressés, de sorte que les dépenses faites par ces gouvernements pour prévenir la pollution ou pour nettoyer les propriétés côtières polluées par les hydrocarbures soient payées.

Nous avons également reçu des instances de la Canadian Maritime Law Association, qui veut témoigner devant le comité sur le projet de loi. Elle a demandé que les audiences soient retardées jusqu'à la mi-février, ce qui lui permettrait de préparer sa présentation. Un autre motif pourrait aussi justifier la remise à plus tard des audiences. Sauf erreur, le Congrès des États-Unis serait saisi d'une mesure législative parallèle au début de février et il y aurait peut-être lieu d'attendre qu'elle soit déposée avant que le Canada étudie la sienne, car j'imagine que les gouvernements s'efforceront de prendre des dispositions semblables à l'égard du problème mondial de la pollution des eaux et des désastres dont sont victimes les énormes bateaux-citernes qui parcourent aujourd'hui les eaux internationales.

J'espère avoir fait une analyse assez précise et j'ai répondu aux questions posées par les honorables sénateurs qui ont pris part au débat. Si le bill reçoit la deuxième lecture, je voudrais proposer qu'il soit déferé au comité permanent des transports et des communications.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

RENVOI AU COMITÉ

(Sur la motion de l'honorable M. Langlois, le bill est déferé au comité permanent des transports et des communications.)

[Plus tard]

L'honorable M. Langlois: Honorables sénateurs, j'ai peut-être par inadvertance donné une réponse inexacte à la question du sénateur Edgar Fournier (Madawaska-Restigouche).

Il m'a demandé si on faisait une distinction entre les véhicules propulsés par réacteurs et hélices. Vu qu'il a mentionné les aéroglisseurs dans sa question, j'ai cru que le véhicule auquel il songeait était un aéroglisseur. En y

réfléchissant, et en me rappelant qu'à ma connaissance ce genre de navire n'existe pas, j'en suis arrivé à la conclusion qu'il songeait peut-être à l'embarcation connue sous le nom d'hydroptère, qui n'est pas un aéroglisseur mais plutôt un véhicule qui peut se soulever au-dessus du niveau de l'eau grâce à une infrastructure spéciale et qui est propulsé par des roues ou par une hélice.

Ce genre de véhicule n'est pas compris dans la définition donnée dans la présente mesure.

L'honorable M. Fournier (Madawaska-Restigouche): Merci.

LE RÈGLEMENT DU SÉNAT

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL— SUIITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle.

Le Sénat reprend l'étude sur la motion de l'honorable sénateur Molson, appuyé par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne), tendant à l'adoption du quatrième rapport du Comité spécial sur le Règlement du Sénat qui a été présenté par l'honorable sénateur McDonald.

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs...

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, comme cet ordre du jour est au nom de l'honorable sénateur McDonald, la Chambre consent-elle à ce que l'honorable sénateur Martin continue à sa place?

Des voix: D'accord.

L'honorable M. Martin: Je demande naturellement votre assentiment, honorables sénateurs. J'avais espéré que nous aurions tous l'occasion pendant le congé d'examiner encore plus à fond que nous l'avons fait jusqu'ici le rapport du comité et j'avais cru comprendre aujourd'hui que certains sénateurs seraient prêts à en continuer l'étude. Je tiens simplement à dire qu'il n'est pas facile d'organiser le travail du Sénat à moins que chacun ne prenne l'initiative dans des questions au sujet desquelles il juge important de faire connaître ses opinions. Le sénateur Cameron est maintenant ici. Je lui céderais volontiers ma place s'il veut maintenant étudier le rapport du comité sur le Règlement. J'avais cru comprendre qu'il était prêt à continuer et je lui céderais immédiatement ma place si vous y consentez.